

Commune d'AMENUCOURT

VAL D'OISE

CANTON DE VAUREAL

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 avril 2025

Le conseil Municipal légalement convoqué le 20 mars 2025, à 19 heures, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Mme Frédérique CAMBOURIEUX, le maire d'Amenucourt.

Etaients présents : Mme CAMBOURIEUX Frédérique, M. ZAPPELINI Alain, M. DELAPORTE Thierry, Mme LEBARQUE Nadine, M. LEBARQUE Sébastien, Mme CAMBOURIEUX Charlotte, Mme POURRE Christine, M.HERBET Thierry.

Absent : M. CASTRO Jérémie,

Mme CAMBOURIEUX Charlotte a été élue secrétaire de séance (selon art.L.212115 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 19 h

1. Adoption du procès-verbal du 4 février 2025

Mme Le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2025, est adopté à l'unanimité.

2. 2025-08 : Vote du Compte Financier Unique 2024

Mme Le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 qui peut se résumer ainsi :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin d'exercice 2024

| | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
|----------|--------------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Recettes | Recettes réalisées | 218 850.33 € | 259 431.33 € | 478 281.66 € |
| | Reste à réaliser | 0 € | 0€ | 0€ |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | 329 000.00 € | 558 392.08 € | 887 392.08 € |
| | Dépenses réalisées | 35 351.19 € | 225 792.59 € | 261 143.78 € |
| | Reste à réaliser | | | |

| | | | | |
|--|---|--------------|--------------|--------------|
| Différence entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercices (+/-) | 183 499.14 € | 33 638.74 € | 217 137.88 € |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | 17 815.09 € | 401 005.08 € | 418 820.17 € |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit (+/-) | 201 314.23 € | 434 643.82 € | 635 958.05 € |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | 0 € | 0 € | 0 € |
| Résultat cumulé | Excédent/déficit | 201 314.23 € | 434 643.82 € | 635 958.05 € |

Mme Le Maire sort de la salle ; M. ZAPPELLINI Alain, prend la présidence et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Financier Unique 2024.

Après en avoir délibéré, le Compte Financier Unique 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. 2025-09 : Vote des 3 taxes

Madame le Maire propose de garder les mêmes taux que l'année dernière et ainsi de voter les taux suivants pour l'année 2025 :

Taxe d'habitation maison secondaire 10.00 %T

Taxe foncière sur les propriétés bâties 27.18 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 43.00 %

La présente délibération propose d'adopter les taux des contributions directes (taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et taxe du foncier non bâti) tels que proposés ci-dessus.

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se sont vues transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire.

Considérant l'équilibre du budget de l'exercice,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Fixe les taux d'imposition des contributions directs pour l'année 2024 comme suit :

Taxe d'habitation résidence secondaire : 10.00%

Taxe Foncière bâti : 27.18%

Taxe Foncière non bâti : 43.00%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le vote des 3 taxes.

4. 2025-10 : Affectation du résultat

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'affecter le résultat de l'année 2024 comme suit :

Le Compte Financier Unique 2024 présente un excédent d'investissement de, et un excédent de fonctionnement de

Excédent de la section d'investissement reporté (compte 001) : 201 314.23

Résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : 434 643.82€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat

5. 2025-11 : Approbation du Budget Primitif 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Frédérique CAMBOURIEUX, Maire, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, dressé par le Maire, après avoir présenté le budget primitif 2025 comme suit :

| | |
|-----------------------------|-------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT : | Recettes : 579 279.74 € |
| | Dépenses : 579 279.74 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT : | Recettes : 431 824.70 € |
| | Dépenses : 431 824.70 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025. Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

6. 2025-12 : Approbation du retrait du SIAA de la commune de Chatenay en France

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée :

De la demande de l'approbation du retrait du syndicat intercommunal d'assainissement autonome des collectivités suivantes :

- Chatenay en France (en date du 16 mars 2024)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

7. 2025-13 : Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) dans le cadre des travaux de remise en état pont de Fourges.

La communauté de communes a réceptionné de la préfecture un appel à projets au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR. L'étude de faisabilité projet remise en état pont de Fourges

Explication synthétique du projet

Dans ce cadre, le plan de financement envisagé avec cette participation de l'Etat au titre de la DETR serait le suivant :

| Source de financement | Taux | Montant subventionné |
|-----------------------|-------------|----------------------|
| DETR | 20% | 67 343 € |
| CEREMA | 60% | 202 030 € |
| FONDS PROPRES | 20% | 67 343 € |
| TOTAL | 100% | 336 717€ |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte l'opération qui s'élève à 336 717€ HT ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus ;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à ce projet ;

8. 2025-14 : Demande de subvention au titre du Contrat Rural dans le cadre des travaux de la Salle des Fêtes, du parking, de l'église et de voirie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- 1) Réfection chemins pour 5 450 € H.T de travaux.
- 2) Voirie pour 72 840 € H.T de travaux
- 3) Salle des fêtes pour 262 500 € H.T de travaux
- 4) Parking pour 110 000 € H.T de travaux
- 5) Eglise pour 49 210 € H.T de travaux

Le montant total des travaux s'élève à 500 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le programme de travaux présenté par Madame le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

. Sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement

des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 500 000€ retenus,
. Décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
. Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal désigne Madame Le Maire, pour assurer la maîtrise d'œuvre de(s) (l') opération(s) qui le concerne, et autorise Madame le Maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et/ou le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

9. 2025-15 : Convention dispositif Conseil en Energie Partagée

Madame le Maire indique que la convention tripartite entre la société SOLIHA, le PNR et la Commune arrive à son terme. Cette convention a pour finalité de permettre à la commune l'étude et la réalisation d'une maîtrise énergétique du patrimoine public.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer cette convention pour les trois années à venir.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention au dispositif Conseil en Energie Partagée.

10. Informations et questions diverse

Madame Le Maire propose l'achat de la parcelle D 333 (place des fêtes) droit de préemption dessus, la parcelle C 299 (à côté du tas de déchets verts) un courrier en lettre recommandé avec accusé de réception a été envoyé au propriétaire, pour l'instant pas de réponse.

Un devis a été fait pour faire la vidange de la fosse septique de la salle des fêtes d'un montant de 738 € TTC (société Dubuc).

Deux devis ont été demandé pour la salle des fêtes :

- Le premier pour changer un câble électrique et installer la fibre optique pour un montant de 282 € (AZMS prestataire informatique)
- Le second pour l'installation d'internet à la salle des fêtes via une antenne relais sur la mairie, pour un montant de 2767,92 € TTC. Le Conseil Municipal est contre cette proposition.

Tour de table :

Lors du nettoyage de printemps 200 bouteilles ont été ramassées route de Fourges, dépôt volontaire.

Raccordement évacuation fosse toutes eaux ? Des eaux usées sortent sous le lavoir du Mauvérand ?

Au niveau des Troènes de Monsieur Marc Dévigne, proposition de faire des places de stationnements, au moins une place. Place de stationnement en béton ? ou en gravillonnée ? ou en Evergreen ? ou en absorbant ? une demande sera faite à la société Van Damme pour savoir s'ils peuvent s'en occuper.

PV de constat de madame Nasri toujours attendu.

Faire une demande de visibilité sur les travaux sur la RD 37 pour pouvoir coordonner avec les travaux prévus sur les trottoirs et caniveaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Le Maire
Frédérique CAMBOURIEUX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Le Maire
Frédérique CAMBOURIEUX